CSAD du 26/01 /23
Département de l'Hérault
Compte-rendu du SNALC

➢ **Présents** M. Mauny (IA-DASEN-DSDEN 34), Mme GERONES-TROADEC (DAASEN-DSDEN34, M. MUNIER (DIMEF 1er degré et collèges), Mme MASNEUF (SG-DSDEN 34), M. CAPDEVILLE (DIMEF34).

OS : FNEC FP-FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA

➢ **Déclarations liminaires** : FSU /UNSA / SNALC / FNEC FP-FO / Sud Education

➢ **Réactions de l'administration:**

M. l'IA-DASEN réagit à la problématique de mixité sociale évoqué en déclaration liminaire ; et dit préférer ce terme à celui de ségrégation, trop connoté historiquement. C'est un principe qui est posé. Toutefois, l'Education nationale ne peut régler tous les problèmes, qui concernent également la politique de la ville. Une discussion est en cours avec les communes concernées. Une discussion est également en cours avec les établissements privés sous contrat pour promouvoir la mixité à la fois dans l'enseignement public et privé.

D'autre part, M. l'IA-DASEN rappelle qu'il faut tout autant tenir compte des conditions de scolarisation des élèves que de celles des professeurs concernant les taux horaires.

Enfin, il rappelle que les objectifs des organisations syndicales sont les mêmes que les siens, avec toutefois une entrée différente dans la problématique : par les personnels pour les syndicats, par les élèves pour M. l'IA-DASEN.

M. l'IA-DASEN explique qu'il n'y a pas qu'un seul levier, l'augmentation des moyens, mais également les propositions du ministre de modification des organisations (NDLR : allusion aux horaires modifiées en technologie et mise en place des heures de soutien et approfondissement en français et mathématiques)

1ER THEME ABORDE : DOTATIONS

Présentation de l'administration

- M. l'IA DASEN : 46579 élèves attendus (+572). Dotation départementale la plus forte sur l'académie avec 21.8 ETP sur l'Hérault (90 ETP sur l'académie).
- Le taux d'HSA est le même que l'année précédente, en projeté.
- La carte scolaire peut évoluer jusqu'à la rentrée 2023, de préférence avant juillet.
- Le nombre d'ETP permet théoriquement d'ouvrir 19 divisions. M. l'IA-DASEN a décidé de tenir compte dans une réflexion pluriannuelle, des critères locaux : maintien d'une division en milieu rural, non ouverture par manque de locaux spécialisés dans d'autres cas. Il y a 19 divisions en plus actées en janvier.
- Pour M. l'IA-DASEN, les conditions dans l'Hérault ne se dégradent pas.
- 1762 divisions prévues en 2023 dont 55 divisions à 29 élèves ou +.
- Il faut garder en réserve un certain nombre d'heures pour les ajustements.
- Les chefs d'établissements travaillent actuellement sur les moyens en tenant compte des demandes ministérielles (suppression d'une heure de technologie en 6e, une heure de soutien de français ou de mathématiques par des professeurs du premier degré).

Ce qui a été discuté avec les OS

- Sérignan, St Jean de Vedas, Clémence Royer et Vendres sont des établissements ayant un prévisionnel supérieur à 29 élèves par division. La surpopulation des classes concernent surtout Béziers et Montpellier.
- SEGPA : la dotation est-elle suffisante sur Montpellier ?
- Comment les dotations horaires supplémentaires sont-elles distribuées ?
- St Jean de Védas : classes de 6e à plus de 31.14 par classe ? pas de possibilité de foncier mais M. le DASEN sera vigilant en accompagnant éventuellement les établissements en surcharge.

Ce qu'en pense le SNALC

Le SNALC considère que le seuil à 28 est la limite maximale. Cela concerne 33% des classes alors qu'elles n'étaient que de 25% en 2022. Concernant les 28 classes à plus de 30 élèves pour la rentrée 2023, le SNALC considère que c'est inacceptable et demande une vigilance particulière de M. le DASEN. Il y a trop d'élèves dans les classes pour un accompagnement de qualité de chaque élève.

Tableau mettant en évidence les établissements dans lesquels l'effectif/division est supérieur à 28 :

commune	collège	effectif moyen / division
CASTELNAU LE LEZ	Frédéric Bazille	28,34
CASTRIES	Les Pins	28,04
CAZOULS LES BEZIERS	Jules Ferry	28,70
CLERMONT L'HERAULT	Le Salagou	28,10
JACOU	Pierre Mendès-France	28,17
MAUGUIO	L'Etang de l'Or	28,76
MONTPELLIER	Clémence Roye	29,55
MONTPELLIER	Joffre	28,78
MONTPELLIER	Port Marianne	28,08
PEROLS	Frédéric Mistral	28,16
SAINT ANDRE DE SANGONIS	Max Rouquette	28,04
SAINT GELY DU FESC	François Villon	28,43
SAINT JEAN DE VEDAS	Louis Germain	29,70
SERIGNAN	Marcel Pagnol	29,83
VENDRES	Françoise Giroud	29,00
VILLENEUVE LES MAGUELONE	Les Salins	28,15

D'autre part, le SNALC est opposé aux HSA trop nombreuses, qui sont responsables d'une dégradation des conditions de travail des collègues.

2 - AED

Présentation de l'administration

Il est prématuré de parler des AED, ce sera vers mai.
La dotation est académique et n'est pas encore connue pour la rentrée 2023. Les compléments de dotation de cette année ne sont pas forcément reconduits à la rentrée prochaine.

Ce qu'en pense le SNALC

Certains établissements ont des taux d'encadrement discutables (par ex jusqu'à 1 AED pour 142 élèves au collège le Bérange).
Il y a de grands écarts entre établissements. Le SNALC demande un groupe de travail à ce sujet, considérant que l'encadrement n'est pas suffisant dans nombre d'établissements de l'Hérault, ce qui ne permet pas de maintenir un climat scolaire satisfaisant et place les collègues en difficulté.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Questions du SNALC

Question 1 : règlement intérieur ? → réponse en introduction.

Question 2 : les chefs d'établissements actant la suppression de la 4e heure d'EIST verront-ils leur proposition rejetée car non conforme aux textes réglementaires ? → On attend les consignes ministérielles mais les chefs d'établissements travaillent d'ores et déjà en tenant compte des annonces ministérielles sur les nouveaux horaires de la classe de 6e.

Question 3 : les heures de soutien français et mathématiques censées être effectuées par des PE vont-elles être mises en place ? Le département a-t-il les moyens humains et financiers pour appliquer ces mesures ? M. le DASEN répond par l'affirmative. Il précise que les PE seront rémunérés sur des budgets 1er degré.

Question 4 : Quel est l'effectif maximal en SEGPA et ULIS ? SEGPA : 16. M le DASEN répond que ce sera à l'identique de cette année pour les ULIS (officiellement 12, en réalité jusqu'à 15, NDLR)

Autres questions

EPS/AS : un bilan de l'expérimentation dans 3 établissements ? → Non, et pas de généralisation envisagée.

Problème de ventilation de service histoire/géo/occitan et lettres classiques → sur les VS, les collègues sont placés en complément pour l'histoire géo ou pour les lettres. M le DASEN fait remonter à la DPE.